



**APPLICATION FOR FUNDING
DEMANDE DE SUBVENTION**

**The Canadian Bar Law for the Future Fund
Le Fonds du Barreau canadien pour le Droit de demain
66 Slater St., suite 1200, Ottawa, ON K1P 5H1
66, rue Slater, bureau 1200, Ottawa (Ontario) K1P 5H1
tel/tél : 613-237-2925 / fax/télécop : 613-237-0185**

SCOPE

The Canadian Bar Law for the Future Fund has grants available for innovative projects in the field of law. Only Canadian projects will be considered. Projects eligible for consideration must be of national interest and/or of benefit to the general public and must be in at least one of the following fields:

- legal research
- legal education
- legislation and law reform
- administration of justice

CRITERIA

Applications are assessed according to the following criteria:

- Innovativeness of the project
- Anticipated impact

Additional Conditions

Grants are awarded subject to the availability of funds. The Law for the Future Fund and its related organizations have all the rights and privileges to use the results of all research funded. Each project must be on an annual basis. Grantees are required to agree to the terms and conditions of their grant before any portion of the grant is paid.

An interim report must be submitted on or before March 15 and a final report is due upon completion of the project. Funding is provided in two installments, a cheque for 50% of the funding is sent when the project begins, a second installment for 30% of the funding is issued following receipt of the interim report and the remaining 20% is sent once the final report and budget are received by CBA.

Exclusions

No support can be given for capital projects, ongoing operating expenses, budget deficits, general fund drives, annual charitable appeals, scholarships, sabbaticals, the holding of conferences or seminars. Requests relating exclusively to publication costs, equipment purchases and travel costs cannot be considered. No permanent commitments are made to support any type of project. Individuals applying for grants must do so under the auspices of organizations which are qualified donees under the *Income Tax Act*. No grants are made to projects which would result in financial gain to an individual or organization.

CHAMP D'APPLICATION

Le Fonds du Barreau canadien pour le Droit de demain accorde des subventions à des projets innovateurs dans le domaine du droit. Seuls les projets canadiens seront pris en considération. Les projets admissibles doivent présenter un intérêt national et/ou bénéficier au grand public et doivent s'inscrire dans l'un des domaines suivants :

- Recherche juridique
- Formation juridique
- Législation et réforme du droit
- Administration de la justice

CRITÈRES

Les demandes de subventions sont évaluées selon les critères suivants :

- Caractère innovateur du projet
- Incidence escomptée du projet

Conditions supplémentaires

Les subventions sont accordées sous réserve de la disponibilité des fonds. Le Fonds pour le Droit de demain et ses organismes affiliés détiennent tous les droits et privilèges leur permettant d'exploiter le produit de toute recherche qu'il finance. Chaque projet est conçu et mené sur une base annuelle. Les bénéficiaires sont tenus d'accepter les conditions de leur subvention avant qu'une partie de celle-ci ne leur soit versée.

Un rapport intermédiaire doit être déposé au plus tard le 15 mars, et un rapport définitif à l'achèvement du projet. Le financement est fourni en deux versements : un chèque représentant 50 % du financement est émis au début du projet, un deuxième versement représentant 30 % du financement est émis à la réception du rapport intermédiaire et les 20 % restants à la réception par l'ABC du rapport final et du budget du projet.

Exceptions

Aucune aide financière ne sera accordée pour les projets d'investissement, les frais d'exploitation courants, les déficits budgétaires, les campagnes générales de levée de fonds, les campagnes annuelles de bienfaisance, les bourses d'études, les congés sabbatiques, la tenue de conférences ou de séminaires. Les demandes de subvention qui se rapportent uniquement à des coûts de publication, des achats d'équipement ou des coûts de transport ne peuvent être prises en considération. Quel que soit le projet, aucun engagement d'appui permanent ne sera conclu. Les particuliers qui demandent des subventions doivent le faire sous les auspices d'organismes considérés comme donateurs aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Aucune subvention ne sera accordée aux projets qui généreraient des profits pour un particulier ou pour un organisme.

APPLICATION / DEMANDE

All applications must be submitted on this form. Please answer all questions. Use additional sheets as required.

Toutes les demandes doivent être présentées sur le présent formulaire. Prière de répondre à toutes les questions. Veuillez utiliser des feuilles additionnelles, au besoin.

1. TITLE OF PROJECT / TITRE DU PROJET

2. NAME OF CHARITY OR INSTITUTION / NOM DE L'ORGANISME DE BIENFAISANCE OU DE L'INSTITUTION

CRA CHARITABLE REGISTRATION NUMBER (MANDATORY) / NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE L'ARC DE L'ORGANISME DE BIENFAISANCE (OBLIGATOIRE)

3. AMOUNT OF FUNDING REQUESTED from the Canadian Bar Law for the Future Fund / MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE au Fonds du Barreau canadien pour le Droit de demain

4. ADDRESS / ADRESSE

5. TELEPHONE / TÉLÉPHONE : _____

FAX / TÉLÉCOPIEUR : _____

EMAIL / COURRIEL : _____

6. CONTACT PERSONS (PROJECT LEADERS) / PERSONNES-RESSOURCES (RESPONSABLES DU PROJET)

Please provide the name, address, phone number and email address for each contact person. Resumes/ Biographies may be included as separate documents. / Veuillez fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de chaque personne-ressource mentionnée. Des notices biographiques ou des CV peuvent accompagner la demande comme éléments distincts.

7. PROPOSAL / PROPOSITION

a) Project field – please check all that apply / Domaine du projet – veuillez cocher tous ceux qui s’appliquent

- legal research/ recherche juridique;
- legal education/formation juridique;
- legislation and law reform / législation et réforme du droit;
- administration of justice/ administration de la justice.

b) Executive Summary / Résumé du projet

c) Definition of the Problem and Rationale for proposed project / Définition du problème et Raison d'être du projet proposé

- d) **Project Milestones and Anticipated Timelines/ Méthodologie et Échéancier – Outline a workplan showing timelines and/or schedule of events/activities for the development and implementation of the project from beginning to completion (September 1st – August 31st) / Dressez un plan de travail indiquant le calendrier ou le calendrier des événements/activités pour le développement et la mise en œuvre du projet du début à la fin (du 1er septembre au 31 août)**

e) Describe how this project is innovative / Décrivez en quoi ce projet est innovant

f) Describe the anticipated impact of the project and who it will benefit / Décrivez l'impact anticipé du projet et ses bénéficiaires

g) Describe how you will evaluate the success of your project / Décrivez comment la réussite du projet sera évaluée

h) Preliminary Itemized Budget for Project / Budget préliminaire détaillé du projet

FUNDING (List all sources of anticipated funding for the project and in each case whether funding is confirmed or applied for)	AMOUNT
Law for the Future Fund Grant	
TOTAL FUNDING	

EXPENSE (ITEMIZED)	BUDGET
Salaries/Benefits/Employer Costs	
Contractors	
Office expenses	
Translation	
Printing	
Other costs	

FINANCEMENT (énumérer toutes les sources de financement prévues pour le projet et, dans chaque cas, indiquer si le financement est confirmé ou demandé)	MONTANT
Subvention du Fonds du Barreau canadien pour le Droit de demain	
TOTAL DU FINANCEMENT	

DÉPENSE (VENTILÉE)	BUDGET
Salaires/avantages sociaux/coûts à l'employeur	
Sous-traitants	
Dépenses de bureau	
Traduction	
Impression	
Autres frais	

PLEASE ENCLOSE THE FOLLOWING DOCUMENTS WITH THIS APPLICATION / VEUILLEZ JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS À VOTRE DEMANDE :

- Budget of the organization for the current and preceding year / Budget de l'organisme pour l'année en cours et pour l'année précédente;
- Audited financial statement for organization for the most recent fiscal year / État financier vérifié de l'organisme pour l'exercice financier le plus récent;
- Brief history of organization and its purposes / Bref historique de l'organisme et sa raison d'être;
- List of Board of Directors of the organization / Liste des membres du Conseil d'administration de l'organisme.
- Resumes/Biographies for key personnel (OPTIONAL) / CV ou notices biographiques pour le personnel-clé (FACULTATIF)

Deadline / Date limite

Deadline for application is May 1, 2022. Further information can be obtained by e-mailing Shannon Gow-Kateb at shannongk@cba.org or by calling toll-free at 1-800-267-8860.

La date limite pour la réception des demandes est le 1 mai 2022. Pour plus amples renseignements, communiquez avec Shannon Gow-Kateb par courriel à shannongk@cba.org ou par téléphone, en composant le numéro sans frais suivant : 1-800-267-8860.

Please note: All application packages must be available in an electronic format. We encourage applicants to submit application materials by email as indicated below.

Veillez noter que l'ensemble de la demande doit être disponible dans un format électronique. Le matériel connexe à la demande devra, préférablement, être déposé par courriel à l'adresse indiquée ci-dessous.

Please return completed form and related material to / Une fois rempli, veuillez faire parvenir le formulaire et le matériel connexe à la demande au :

The Canadian Bar Law for the Future Fund /

Fonds du Barreau canadien pour le Droit de demain

Attention: Shannon Gow-Kateb

By email: shannongk@cba.org

Par courriel : shannongk@cba.org

By mail: 66 Slater St., suite 1200, Ottawa, ON K1P 5H1

Par la poste : 66, rue Slater, bureau 1200, Ottawa (Ontario) K1P 5H1